

COMMUNE DE CHAMPDOTRE

DECISION DU MAIRE N°02/2022

Portant acceptation de marché public – Inspection visuelle des réseaux d'eaux pluviales

Le Maire de Champdôtre,

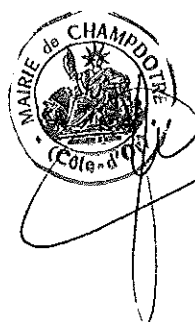
En vertu de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibérations du conseil municipal en dates du 25 mai 2020, du 11 février 2021 et 16 décembre 2022 (conformément à l'article L 2122-22 du code général des Collectivités Territoriales) ;

VU les devis reçus et la proposition de l'entreprise SAS Pascal GUINOT TRAVAUX PUBLICS ;

DÉCIDE

- De valider le devis de l'entreprise **SAS Pascal GUINOT Travaux Publics** – Rue Henri Paul Schneider - 71210 MONTCHANIN – relatif au marché concernant l'inspection visuelle de réseaux pluviales existant RD 31 et RD 976 dans le cadre du projet de sécurisation des traversées du village pour un montant total de **15 606,00 euros HT soit 18 727,20 euros TTC**.
- La dépense sera inscrite au budget communal 2022.

Le Conseil municipal sera régulièrement informé de cette décision lors de la prochaine séance.



A Champdôtre le 10/02/2022
Le Maire,
Jean-Louis LAGUERRE

Envoyé en préfecture le 16/02/2022

Reçu en préfecture le 16/02/2022

Affiché le

SLO

ID : 021-212101380-20220210-D_02_2022-AU